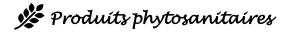
Station phytosanitaire du canton du Jura

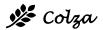
Courtemelon, le 12 octobre 2023



BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 14/2023



Dans certaines situations, il peut être nécessaire de faire un traitement en fin de saison de végétation (herbicide, insecticide ou molluscicide). Pour rappel, la date limite pour l'application d'un produit phytosanitaire sans demande d'autorisation spéciale est désormais le 14 novembre.



Stade: Stade 2 feuilles (semis tardifs), 6 à 8 feuilles en majorité, 10-11 feuilles pour les plus avancés. Chez certains colzas parmi les plus avancés, une élongation peut être observée. Ceci est souvent dû à une concurrence intra-spécifique ou interspécifique trop forte pour la lumière (voir détails plus loin).

Désherbage: Pour la lutte contre les repousses de céréales et contre les graminées problématiques, privilégier l'utilisation d'un produit à base de propyzamide vers le mois de novembre (voir notre dernier bulletin).

Ravageurs: Certaines parcelles ont souffert de dégâts d'altises adultes et ont fait l'objet de demandes d'autorisation de traitement insecticides. Dans tous les cas, ces problèmes sont apparus sur des colzas semés tardivement, après début septembre. En effet, un colza semé tôt, entre le 15 et le 20 août, était mieux développé pendant le vol des altises et les morsures des adultes n'ont pas eu d'impact sur sa croissance. Actuellement, les colzas sont, pour la plupart, assez développés et hors de danger.

A partir du 20-25 octobre, il faudra contrôler la présence des <u>larves d'altise</u> dans les pétioles. Pour rappel, le contrôle doit être fait sur 10 fois 5 plantes consécutives. Le seuil d'intervention est 7 plantes sur 10 avec au moins une larve (*Voir FT Agridea* 1.5.7). Il est également possible de faire un test Berlèse qui consiste à prélever 5 fois 5 plantes et les déposer sur un grillage au-dessus d'un récipient rempli d'eau savonneuse. Lorsque les plantes sèchent, les larves sortent des pétioles et tombent dans l'eau. Dans ce cas, le seuil d'intervention est 2-5 larves par plante, selon la vigueur et le développement du colza. Les premiers charancons du bourgeon terminal ont été

Les premiers <u>charançons du bourgeon terminal</u> ont été capturés dans notre réseau d'observation. Pour le suivi de cet insecte le piège doit être remonté en-dessus de la végétation. Il n'y a actuellement aucun insecticide homologué pour la lutte contre ce coléoptère. En cas de

besoin de lutte spécifique, veuillez nous contacter.

IMPORTANT: Toute intervention insecticide contre les ravageurs d'automne du colza est soumise à autorisation PER (*Voir FT Agridea* 6.6.9).

Fongicides-régulateurs : La faible pression du phoma et la disponibilité de variétés résistantes rend la lutte fongicide souvent superflue dans notre région. L'effet régulateur du fongicide peut être nécessaire si le risque d'élongation est important. En principe, il n'y a aucun risque dû à l'élongation du colza si le stade 6 feuilles n'a pas été atteint avant la mi-octobre. Semé dans les bonnes dates, un colza peut souffrir d'élongation trop importante si le semis est trop dense, si la concurrence avec les mauvaises herbes (p.ex. moutarde) ou le couvert est trop forte ou si la disponibilité en azote est trop élevée (apports organiques et forte minéralisation). L'application d'un régulateur de croissance n'est efficace que si elle est faite lorsque le colza a entre 4 et 8 feuilles. Cette intervention n'a pas d'efficacité démontrée dans nos conditions et ne devrait jamais être un motif pour retirer le colza de l'extenso (non-recours aux PPh).

Les produits fongicides et/ou régulateurs sont présentés dans la fiche technique Agridea 6.5.4.



Récolte : La campagne d'arrachage est en cours. Au vu des températures encore assez élevées, il faut éviter de stocker les betteraves en tas trop longtemps pour diminuer le risque de pourriture.

Souchet comestible : Le risque de dissémination de cette plante envahissante, nouvellement apparu dans le Jura cette année, est fortement lié à la récolte des betteraves et à leur transport. Les mesures suivantes doivent être prises :

- En cas de suspicion de présence de souchet comestible, informer la station phytosanitaire ;
- Informer les entrepreneurs responsables des travaux de récolte sur les infestations afin qu'ils organisent le programme de travail en conséquence;
- Veiller à ne pas épandre sur des parcelles saines des plants, des résidus de récolte ou de la terre provenant de parcelles infestées;
- Nettoyer minutieusement sur place les machines (y.c. les roues des tracteurs et de machine) et outils après tout travail sur une parcelle infestée.

Vous trouverez les informations complètes sous : www.frij.ch/Conseil/Production-vegetale-/Souchet-comestible

Mise en place : Le semis d'une petite surface à double densité permettra d'évaluer le moment opportun pour les apports d'azote au printemps.

Désherbage: Les parcelles avec graminées problématiques doivent être désherbées à l'automne (*Voir FT Agridea 2.3.5-8*). Si l'humidité du sol est suffisante, un traitement en prélevée aura une meilleure efficacité. Pour rappel, il n'y a plus de date limite au 10 octobre pour l'application d'herbicide en prélevée, mais il reste obligatoire de laisser un témoin non traité.

La plupart des herbicides utilisables en automne dans les céréales ont une action principalement racinaire; ils présentent des risques plus importants pour les eaux de surface et les eaux souterraines. Afin de garantir leur efficacité et d'éviter les risques de phytotoxicité, il est nécessaire d'obtenir un semis régulièrement couvert dans une terre assez finement préparée et avoir ainsi une levée homogène de la céréale. Une certaine humidité est nécessaire au transfert du produit dans la zone de germination des adventices, mais des fortes précipitations sur sol mottu peuvent péjorer la germination de la culture.

Chaque produit doit être appliqué au stade optimal selon la FT Agridea et selon les données du fabricant afin de garantir son efficacité et ne pas péjorer le développement de la culture. Plus d'infos sous : www.frij.ch/Conseil/Production-vegetale-/Station-phytosanitaire/Cereales

Limaces : Contrôler les cultures lors de la levée.

🔑 Féverole et pois d'automne

La féverole doit être semée idéalement vers la mi-octobre à une profondeur de 6-8 cm. Les infos sur le désherbage figurent dans les fiches Agridea Fé 9.31-34.

Le pois peut être semé jusqu'au début novembre à une profondeur de 5 cm. Le désherbage en automne est conseillé en cas de problème de graminées (*Voir FT Agridea 10.31-32*).

Au vu des conditions difficiles pour travailler sol, il est possible de retarder les semis d'une à deux semaines sans risque.

En cas de risque de mauvais hivernage, il est préférable de semer ces cultures au printemps.



Désherbage: Voir notre dernier bulletin.

Luzerne: Dans les prairies riches en luzerne, il est important de laisser une repousse suffisante avant l'hiver (10 - 15 cm) afin que la résistance au gel soit suffisante pour permettre de passer l'hiver.

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A 2852 Courtételle Poste CH SA

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch
COURTEMELON LOVERESSE

«Entête»
«Prénom» «Nom» «Nom_dalliance»
«Nom_2»
«Rue»
«Localité»